

ASSAINISSEMENT ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES



Dépolluer les eaux et entretenir les réseaux en sécurité

Contamination possible au contact des eaux usées et des boues, manutention dangereuse aux postes de relevage, dégagement de gaz toxiques... Voici quelques-uns des dangers qui peuvent concerner les travailleurs de l'assainissement et du traitement des eaux. Cela nécessite d'évaluer les risques propres à chaque installation et de préparer attentivement les interventions dans les réseaux.

Les métiers de l'eau et de l'assainissement se développent pour répondre à l'évolution de la réglementation concernant la protection de l'eau et de l'environnement. La polyvalence fréquemment demandée aux travailleurs peut les exposer à de multiples risques. La prévention doit autant que possible impliquer l'exploitant, l'entreprise intervenante (en cas de sous-traitance) ainsi que le propriétaire des ouvrages (généralement une collectivité) pour que soient menés les travaux de mise en sécurité requis.

Évaluation des risques

Responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés, l'employeur est tenu d'**évaluer les risques** auxquels ils sont exposés et de rechercher des mesures de prévention adaptées. Les risques étant très variables d'un chantier d'assainissement à l'autre, une analyse de risques propres à chaque intervention est, en outre, nécessaire. Les interventions effectuées à la demande d'une entreprise utilisatrice doivent conduire à l'établissement d'un **plan de prévention**.

Principaux risques des métiers de l'assainissement

Le personnel qui travaille dans les stations d'épuration, les usines de traitement et les réseaux d'eaux usées peut être exposé à des risques multiples, et ceux notamment liés :

- aux **accidents de plain-pied** et **chutes de hauteur** dans des ambiances de travail parfois humides et sombres. Aux abords d'un bassin ou d'une fosse, ils peuvent entraîner des noyades,
- à l'**activité physique** et aux **manutentions manuelles** (piochage, soulèvement de plaques, remplacement de pièces usagées aux postes de relevage...),
- au travail isolé,
- aux déplacements au sein de l'entreprise (risques entre engins et piétons...) ou à l'extérieur (risque routier).

Principaux risques chimiques rencontrés dans le traitement des eaux usées

- Utilisation de produits chimiques pour le traitement des effluents (chlore, chaux, chlorure ferrique, soude...), et aux dégagements de gaz générés
- Dégagements de gaz de fermentation des matières organiques (méthane ou hydrogène sulfuré pour les plus dangereux)
- Présence de polluants dans les eaux usées et les **boues d'épuration** ou de curage (solvants des colles, résines, peintures, métaux lourds...)

Les risques d'**asphyxie** et d'**intoxication** sont particulièrement élevés dans le cas d'un travail en milieu confiné (peu ou pas ventilé).

Appliquer les principes généraux de prévention

En fonction des résultats de l'évaluation des risques, des mesures doivent être identifiées et mises en œuvre dans le respect des principes généraux de prévention du Code du travail.

- Éviter les risques : par exemple, éviter autant que possible les manutentions manuelles, le travail isolé.
- Intégrer la prévention dès les projets de construction ou de réaménagement : par exemple, isoler les zones de stockage pouvant produire des émanations dangereuses, faciliter l'accès aux moteurs des pompes, aux canalisations et aux cuves (pour l'entretien et le curage), organiser les flux de circulation engins/piétons.
- Adapter et organiser le travail : par exemple, établir des horaires qui permettent de réaliser les tâches sans précipitation, alterner les tâches physiquement contraignantes et celles qui le sont moins.

- Privilégier les mesures de protection collective : par exemple, installer des moyens de levage (grue auxiliaire, potence, palans...), des protections pour les travaux en hauteur (plan de travail avec garde-corps, trépied équipé de treuil au-dessus des canalisations, ligne de vie avec système d'arrêt de chute...), ventiler les volumes fermés traitant les effluents, poser des carters de protection sur les machines dangereuses.
- Quand les équipements de protection collective sont insuffisants ou impossibles à mettre en œuvre, fournir des EPI adaptés (masque respiratoire, chaussures de sécurité, gants) et si besoin des **détecteurs de gaz**.

Les opérateurs doivent, par ailleurs, être formés aux mesures de prévention (utilisation des moyens de protection collective ou des EPI). Certaines situations de travail nécessitent des précautions particulières (**interventions en milieu confiné**) ou des habilitations spécifiques (à la conduite d'engins de levage ou de manutention par exemple). Il convient, en outre, de s'assurer du respect des règles d'hygiène : nettoyage des sols et de l'outillage, douche, lavage des mains, changement fréquent des tenues de travail...

Les métiers du secteur environnement

- Filières déchets
- Collecte des déchets
- Tri et traitement des déchets
- Assainissement et traitement des eaux usées
- Métiers de la dépollution

